



Commune de DASLE

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n°2

Par délibération en date du 4 novembre 2025, le Conseil Municipal a :

- **confirmé**, au regard de l'avis tacite réputé favorable n°003995/KKACPLU de l'autorité environnementale, sa décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- **approuvé la modification simplifiée n°2 du PLU.**

Le dossier de PLU, modifié et approuvé, est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Sous-Préfecture de Montbéliard. Il sera également consultable sur le Géoportail de l'Urbanisme.

Madame Le Maire, Carole THOUESNY